

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1596

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 21

À l'alinéa 45, après le mot :

« œuvre »,

insérer les mots et références :

« des IV et V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.